

Annexe 5

Loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables  
**AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO (Mod. 2B)**

Commune de FLORENNES

Il est porté à la connaissance du public qu'il est procédé à une enquête de commodo et incommodo, portant sur la décision à prendre concernant des travaux extraordinaires de modification;

à exécuter au cours d'eau non navigable de..2 ième catégorie,..RUISSEAU D'ORET à Morialmé/Florennes.

L'enquête a lieu du **05/07/2018 au 25/07/2018**. inclus.

Les documents sont déposés à la Maison Communale- Service environnement -  
1 Place de l'Hôtel de Ville 5620 FLORENNES

Les locaux sont accessibles au public:

Lundi, mercredi et jeudi de.9h00 à 12h00

Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Les réclamations ou observations au sujet des décisions soumises à enquête, doivent parvenir au Bourgmestre, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant l'expiration du délai fixé pour l'enquête.

**FLORENNES, le 04/07/2018.**

**Le Bourgmestre,**

**PIERRE HELSON**

---